Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231215-DB_231215_166-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SOLIDARITE

DB231215-166

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024

ACCUEIL DE JOUR « INTERLUDE »

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre à dix-neuf heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le huit décembre, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 19 heures 10. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRÊTRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Sébastien CHALESSIN, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Michaël AYDIN, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 28 Votants : 32

Absents : Anissa DAOUI, Jean-Claude PARDAL, Aurélia MASSON.

Excusés :

- Myriam ABDERRAHIM, pouvoir à Marguerite BACCAM ;
- Océane ROULOT, pouvoir à Dorian MAILLET ;
- Alain BATILLOT, pouvoir à Aurélien LEPRETRE ;
- Christian CIOFFI, pouvoir à Thierry JOSEPH.

Secrétaire de séance : Aurélien LEPRETRE est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Depuis 2014, l'accueil de jour « Interlude » propose un accueil inconditionnel pour les publics les plus vulnérables et isolés.

En 2021, un appel à projet imposant le maintien des services rendus a été effectué et la proposition formulée par l'association 2ChosesLune qui intervient déjà sur la gestion du Village mobile « La Source » a été retenue.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231215-DB_231215_166-DE

C'est donc à compter du 1er octobre 2022 que le repreneur et la commune de Bourgoin-Jallieu ont signé une convention de mise à disposition des locaux nécessaires à l'activité. La gratuité du loyer a été consentie à l'association, au titre de l'exercice des missions d'intérêt général assurées.
La convention a été conclue du 1er octobre 2022 au 31 décembre 2026.

Dans ce cadre, la Commune de Bourgoin-Jallieu s'est engagée à allouer à 2ChosesLune une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 €. Pour l'année 2024, la subvention sera versée en une seule fois après réception du dossier de demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la subvention à verser à l'association 2ChosesLune ;
- **Autorise** le Maire ou un conseiller ayant délégation en la matière, à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **Prend acte** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le vendredi 15 décembre 2023.

Le Maire

Le secrétaire de séance